

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Date :

Séance du **20 mars 2024**

Numéro :

L'an Deux mille vingt quatre
et le 20 mars
à 18 heures 30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	16	10

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Présidente**

Présents : F. RICHARD – TRINQUIER, C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, B. TELLIER, G. MANCUSO, G. GALEA, M. BOMPARD, A. BOMPARD ; C. LEMAREC

Date de la convocation
06 mars 2024

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : V. BOCASSINO, S. VEIGALIER, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE, L. RIMLINGER

Date d'affichage
06 mars 2024

Secrétaire(s) : Céline VIGO

Objet de la Délibération

Attribution d'aides individuelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Article 1 : approuve les aides individuelles d'urgence suivantes :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

- Pensionnaires du Mas Vianès : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- PODEVIN Olivier : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- VILLAESCUSA Mireille : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- BEN MANSOUR Khadija : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire + 1 bouteille de gaz
- BENVENGUT Sandra : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire + 1 bon d'essence d'une valeur de 20.00 €
- ROUX Amélie : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- ARNOLD Charlène : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- CRESSON Cindy : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- BERKAL Abderrahmane : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- DE CSIKI Ilona : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire
- DE AGUIAR Léa : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire + 1 bon d'essence d'une valeur de 20.00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- EL MIRI Ouafa : aide alimentaire de trois mois auprès du Secours Populaire

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com